

DE L'ASSEDIC
À PÔLE EMPLOI
JUSQU'À FRANCE
TRAVAIL...

Comment transformer en outil d'oppression

Le régime d'assurance chômage n'est plus la propriété des travailleurs, n'est plus à leur service pour les protéger. Pire, en devenant France Travail, il devient un instrument de contrôle et d'oppression des travailleurs.



Claire Guelmani
Secrétaire de Section
Tél. : 01 48 01 91 94
osdd@fecfo.fr

Le régime d'Assurance chômage, créé le 31 décembre 1958 sous l'impulsion particulière de notre Confédération FO, avait pour but de mettre en place, en cas de perte d'emploi, une allocation financée paritairement par les patrons et les salariés. Cette gestion paritaire permettait une totale indépendance vis-à-vis de l'Etat puisque les cotisations étaient collectées par l'UNEDIC et les règles d'indemnisation fixées par les partenaires

sociaux. Ce financement induisait, de fait, la création de droits pour le demandeur d'emploi.

De l'ANPE à Pôle emploi

Le 13 juillet 1967 vint s'ajouter à ce dispositif la création de l'ANPE (Agence nationale pour l'emploi), qui remplaça le bureau de la main-d'œuvre et dont la mission était d'aider les demandeurs d'emploi à retrouver un travail reconnu comme un droit.

Sous prétexte de faciliter la recherche d'emploi pour les chômeurs en créant une seule structure avec un seul interlocuteur (guichet unique), l'Etat décida de fusionner, le 19 décembre 2008, les ASSEDIC et l'ANPE pour former une superstructure unique dénommée Pôle emploi.

Le gouvernement de l'époque justifiait sa création à l'aide des arguments suivants :

- l'intégration de la prise en charge des demandeurs d'emploi conditionne un retour à l'emploi rapide (traduction : le demandeur d'emploi doit accepter ce qu'on lui propose) ;
- parce qu'un service public de l'emploi performant est une clé de la compétitivité de notre économie (traduction : optimisation ou rationalisation des moyens donc des effectifs).

Une autre conséquence de la suppression de la cotisation salariale est l'absence de droits.

Un outil au service des entreprises

On sent poindre déjà l'idée que l'Assurance chômage devient plus un outil au service des entreprises qu'une assurance pour les chômeurs en cas de perte d'emploi. Sans parler du fait que toutes ces transformations ont fortement dégradé les conditions de travail des salariés issus soit des ASSEDIC, soit de l'ANPE, qui ne se reconnaissent pas dans les missions qu'on leur impose. Et oui ! Les salariés ont besoin de donner un sens à leur travail. Ce ne sont pas des robots qui appliquent sans état d'âme des réglementations toujours plus dures et coercitives envers les chômeurs.

Menaces sur la notion de droits

Pour démanteler l'institution, la loi de financement de la Sécurité sociale de 2018, faisant suite aux réformes Macron, a sup-

une conquête sociale des travailleurs



primé la cotisation salariale d'Assurance chômage, sonnait le glas de la gestion paritaire. Depuis, c'est l'Etat qui décide seul de l'agrément des conventions d'Assurance chômage négociées avec les organisations syndicales. Ces négociations sont menées sous l'égide du ministère des Finances qui n'a qu'une seule religion : la réduction des dépenses publiques.

Une autre conséquence de la suppression de la cotisation salariale est l'absence de droits. En effet, c'est la cotisation salariale auprès du régime de l'UNEDIC qui donne des droits à un salarié en situation de chômage. La CSG qui est censée compenser cette suppression est un impôt et ne génère donc aucun droit. Ceci pose aussi la question de droits éventuels au moment de la retraite. Actuellement, des trimestres assimilés par le régime général et des points gratuits par le régime AGIRC-ARRCO sont prévus pour les périodes de chômage mais uniquement parce qu'ils constituent des droits. Qu'en sera-t-il dans le futur ?

France Travail : mettre au travail à tout prix

La création de France Travail le 1^{er} janvier 2024 est le point d'orgue de cette métamorphose radicale d'un organisme pensé et conçu pour être au service des travailleurs, en dehors de toute considé-

France Travail, c'est aussi l'instauration potentielle d'une main-d'œuvre gratuite, entre autres, les bénéficiaires du RSA.

ration économique ou idéologique par son indépendance.

France Travail, comme son nom l'indique, a pour mission de mettre au travail, quelles

que soient les conditions, les « privés d'emploi ». Il est la concrétisation de la loi « pour le plein-emploi ». C'est la traduction d'une politique de l'emploi au service du capital consistant à faire baisser le coût du travail ainsi que les chiffres du chômage, via un placement forcé des demandeurs d'emploi sur des offres en tension sous rémunérées, au gré des besoins en main-d'œuvre du patronat.

La création de France Travail, c'est aussi l'instauration potentielle d'une main-d'œuvre gratuite constituée par, entre autres, les bénéficiaires du RSA. En effet, l'ensemble de la population sans emploi percevant le RSA ainsi que leur conjoint devra s'inscrire à France Travail. C'est une mise sous contrôle généralisée des travailleurs privés d'emploi et de leur foyer ■

À l'origine : cotiser pour se protéger

Il faut bien peser le changement actuel de paradigme et de dévoiement de ce pourquoi et par qui a été créé le régime d'Assurance chômage. Au même titre que la maladie, le chômage est un incident de la vie et il est légitime que les travailleurs, solidairement, s'en protègent via une allocation de substitution pour laquelle ils ont cotisé. C'est dans cet objectif que les organisations syndicales ont voulu cette assurance chômage gérée en dehors de l'Etat par elles et les patrons.

Les grandes étapes

- 31 décembre 1958 : création du régime d'Assurance chômage.
- 13 juillet 1967 : création de l'ANPE.
- 19 décembre : 2008 fusion des ASSEDIC et de l'ANPE pour former Pôle emploi.
- 1^{er} janvier 2024 : création de France Travail.